

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITE CONCEDANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville CS 93111,
à l'attention de Mme la Présidente de Rennes Métropole, 35031 Rennes.



I.2) Nature de l'autorité concédante

Collectivité Territoriale

SECTION II : OBJET DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MOBILITES SUR LE RESSORT TERRITORIAL DE LA METROPOLE DE RENNES

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

article L. 1411-1 du CGCT.

II.3) Description de la concession

Réalisation de l'offre de transport sur les différentes lignes du réseau et des services de mobilités sur le territoire de RENNES MÉTROPOLE **1.** Réseau star : 2 lignes de métro automatique (3 514 259 km 2022), 7 lignes Chronostar, 11 Lignes urbaines, 32 lignes métropolitaines, 16 lignes express, 81 lignes de transport scolaire, 5 lignes de nuits et diverses lignes évènementielles. Au global : 19 832 721 km en 2022 / 88 858 751 voyages, dont 42 024 068 pour le métro et 46 834 683 pour les bus. **2.** Offre Handistar représentant 1 361 030 km en 2022 dont 330 016 km sous-traités. Une fréquentation représentant 87 506 voyages pour 1913 clients **3.** Vélo en libre-service : 620 VLS et 1444 VAE Nombre d'emprunts de vélos en libre-service en 2022 : 445 474 Nombre de locations courte durée en 2022 : 1690 **4.** Co voiturage : Exploitation de la ligne de covoiturage Star't et covoit'star. Nombre d'inscrits au service Covoit'Star en 2022 : 4649 Nombre d'offres via l'application Covoit'Star en 2022 : 1514

Durée de la délégation : 7 ans

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

60112000 Services de transport routier public

SECTION III : PROCEDURE

Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires ont été appréciées selon les critères suivants, par ordre décroissant d'importance :

- Qualité Financière de l'offre -40% ;
- Qualité technique, organisationnelle et opérationnelle de l'offre -35% ;
- Performances énergétiques, engagements environnementaux et engagements sociétaux -18% ;
- Engagements des soumissionnaires en termes contractuel, de gouvernance, de transparence dans la relation avec l'AO et les tiers -7% ;

SECTION IV : ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la concession de service public a été prise

KEOLIS SA 34 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie

Date de notification : 8/12/2025

Montant attribué : 1 329 417 184 Euros

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35044, RENNES, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28,

Courriel : greffe.tarennes@juradm.fr, Adresse internet : <http://rennes.tribunaladministratif.fr/>

Introduction des recours (Référez précontractuel : L. 551-15 du code de justice administrative)

Délai d'introduction des recours : la justice peut être saisie au plus tard le trente et unième jours suivant la publication du présent avis (art. R. 551-7 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis : 9/01/2026.